

# du mal vie professionnelle

rité des parents. Seuls 35 % disent avoir la possibilité de le pratiquer. Ensuite, l'impact du télétravail sur l'organisation de la vie de famille est fortement influencé par le genre. En effet, parmi les parents qui ont la possibilité de télétravailler, plus de la moitié (55 %) disent en profiter pour effectuer des petites tâches ménagères (lan-

cer une lessive, faire la vaisselle...), mais il s'agit pour la grande majorité de femmes : 63 % des femmes le font et seulement 44 % des hommes.

Les femmes sont cependant nombreuses à expliquer qu'elles envisagent la semaine plus sereinement depuis qu'elles télétravaillent (48 % contre 35 % des hommes) et que le stress lié à la gestion quotidienne des enfants et de la maison a diminué (53 % des femmes contre 29 % des hommes). Ce sont également les femmes qui télétravaillent majoritairement le mercredi pendant que les enfants restent à la maison (64 % des femmes contre 54 % des hommes). Enfin, les parents qui télétravaillent sont nombreux (44 %) à s'inquiéter de l'augmentation de leurs charges. Avec le coût de la vie qui augmente et l'explosion de factures, ce chiffre risque fortement d'augmenter dans les mois à venir.

#### Demande de congés spécifiques

Au fil des réponses des parents, l'on se rend compte aussi du maintien de trois demandes pour faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Ce qui tient au fait que 50 % des parents ont diminué leur temps de travail sur une période donnée, voire de manière définitive depuis qu'ils sont devenus parents. Et ce sont les femmes qui le vivent davantage depuis qu'elles sont devenues mères, avec 54 %.

Une importante demande, plébisci-

tée par 71 % des parents, concerne le congé de conciliation, pour faire face à tous les imprévus de la vie de famille. « On se lève le matin, l'enfant est malade, il faut trouver quelqu'un pour le garder », poursuit Caroline Tirmarche. « On a donc besoin d'arriver un peu plus tard au travail ou de partir plus tôt pour assister à une réunion de parents. Les parents auraient besoin de quelques heures de congé par an pour faire face aux urgences et aux impératifs familiaux. »

La deuxième demande, c'est un congé « enfants malades » rémunéré : « Certains employeurs accordent ce congé, mais seule une minorité de parents en bénéficie. Les autres doivent prendre des jours sans solde ou puiser dans leurs vacances annuelles, mais cette enquête montre déjà qu'une majorité des parents n'ont que vingt jours de congé. Il ne leur reste donc pas grand-chose s'ils doivent les utiliser pour leur enfant malade. »

Enfin, la volonté de rendre le congé de paternité obligatoire reste une constante depuis des années. Et un congé de la même grandeur que celui du congé de maternité : « Cela se vérifie surtout chez les nouveaux pères qui sont, plus encore que les autres, demandeurs d'un tel dispositif, essentiel notamment pour réduire les inégalités hommes-femmes et pour mieux répartir les tâches entre le père et la mère dès le tout début de la vie de l'enfant. »

12

Le pourcentage de familles qui vivent avec moins de 1.500 euros par mois. Ce qui inquiète la Ligue des familles, surtout depuis la crise énergétique et l'inflation des prix.

33

Le pourcentage de parents qui commencent à travailler avant 8 h du matin, tandis que 40 % terminent après 17 h.

50

Le pourcentage des parents qui ont diminué leur temps de travail depuis qu'ils ont eu des enfants. Les mamans sont 54 % à l'avoir fait.

55

Le pourcentage des parents qui ne peuvent pas adapter leurs horaires de travail. Et, ici encore, ce sont davantage les mamans qui sont concernées.



mporaines

progressivement en cohérence des dispositifs qui reconnaissent des activités plurielles (professionnelle et familiale, mais aussi civique, communautaire) comme productrices de valeurs, en associant une rétribution (en argent et en droits sociaux) en échange de ce qui est alors considéré comme une contribution de ressource et de richesse, tout en préservant et en favorisant la liberté des engagements contributifs de chacun, en vue d'assurer un revenu, et pas seulement un salaire, décent (en montant et en dignité) pour tous et toutes.

#### Comment y arriver ?

Il n'y a pas de recette miracle. On pourrait par exemple faire comme en Finlande où les communes ont l'obligation de fournir une place de crèche en cas de demande. On pourrait aussi imaginer ce qui est appelé au Royaume-Uni un *right to request* où tous les employés ont le droit légal de demander un travail flexible – pas seulement les parents et les aidants. Celui-ci offre un paquet de mesures : emploi partagé, télétravail, horaires comprimés ou flexibles, annualisation du temps de travail... Plus spécifiquement chez nous, plutôt que s'y attaquer, on pourrait faire du crédit-temps une politique transversale à développer car sa sémantique (ce n'est pas un « congé ») et ses principes (droit individuel, approche parcours de vie, flexibilité, reconnaissance financière, protection de l'emploi...) accompagnent les transformations de notre société en matière de conciliation des vies professionnelle et privée, et d'égalité entre les sexes.

De nombreuses familles souhaitent la création d'un congé de conciliation pour faire face à tous les imprévus de la vie de famille, voire d'un congé « enfants malades » rémunéré.

© SHUTTERSTOCK.



## Vos fêtes.

### Nos meilleurs prix.

**Champagne Montaudon**  
brut  
75 cl

€ 17 99

€ 23,99/L

Prix le plus bas à 30j : € 27,99

colruyt

meilleurs prix

Notre savoir-faire se déguste avec sagesse  
Valable jusqu'au 29/11/2022 inclus.  
Date de mise en page : 12/10/2022.  
Magasin Colruyt de référence : Wondelgem.

20012528